

Séquence n° 6. La construction européenne (de 1945 à nos jours)

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

Toutes les tentatives d'unification de l'Europe, de César à Hitler en passant par Napoléon, se sont faites par la force et au profit d'une puissance dominante. L'originalité du mouvement européen qui naît au XIXe siècle et se prolonge au XXe siècle est d'être pacifique, souhaitant voir s'unir les « États-Unis d'Europe » (Victor Hugo) dans un idéal démocratique et humaniste commun. Mais cette belle idée (soutenue par A. Briand dans l'entre-deux-guerres) n'aboutit pas, du fait de la montée du nationalisme et du fascisme. En 1945, cette idée d'unification resurgit (portée par l'appel de Churchill à Zurich le 19 septembre 1946). Au départ simple projet de coopération dans le cadre de la guerre froide, la construction européenne permet vite à l'Europe de l'Ouest de reprendre son indépendance et de se renforcer.

- problématique :

Élargie à l'échelle du continent surtout depuis la chute des démocraties populaires à l'Est, on peut se demander si l'Union européenne n'a pas vocation à devenir un État à part entière. Les Européens, qui ont cherché à se tendre la main pour ne pas répéter l'horreur de la Seconde Guerre mondiale sont-ils à l'aube de la constitution d'un nouvel État **SUPRANATIONAL** dépassant leurs divisions historiques ?

- annonce du plan :

Nous verrons donc quelles sont les grandes étapes de cette construction puis comment, à partir de 1989, les enjeux européens se modifient.

Leçon n° 1. L'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980 : motivations, enjeux et difficultés à l'œuvre

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

- problématique :

L'Europe occidentale réussit-elle après 1945 à s'affirmer comme un ensemble unifié et enfin pacifié assez puissant pour s'imposer face aux deux Grands ?

- annonce du plan :

On verra d'abord les motivations des partisans de la création de cette Communauté européenne, puis on montrera quels sont les objectifs politiques et économiques de la construction européenne, et enfin les obstacles rencontrés dans cette entreprise originale mais difficile d'une construction qui apparaît encore inachevée à la fin des années 1980.

1.1. À l'origine du projet européen : garantir la paix et fonder un modèle européen en contrepoids aux deux Grands

1.1.1. Construire une paix durable

Dès la fin de la guerre, l'idée d'une construction européenne renaît car elle apparaît comme le seul moyen d'éviter de nouveaux conflits en créant une nouvelle solidarité entre des pays qui se sont trop longtemps entredéchirés. Dans les mouvements de résistance, les courants sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens ont développé l'idée d'une Europe enfin unie autour du respect des principes démocratiques et des valeurs humanistes hérités des Lumières. L'unification européenne est considérée alors comme la solution aux guerres autant qu'un remède contre le fascisme.

L'idée de la création d'une Communauté européenne vient d'une génération d'hommes qui a souffert de la guerre. Ces fondateurs de l'Europe viennent d'horizons différents. Par exemple, *ROBERT SCHUMAN*, Lorrain d'origine, a été successivement allemand et français. Il pense que la paix entre les deux nations passe par des relations économiques et par une entente politique. Le projet européen est favorisé par la venue au pouvoir de ces hommes politiques convaincus de la nécessité d'une union (*JEAN MONNET* en France, *KONRAD ADENAUER* en Allemagne, *PAUL HENRI SPAAK* en Belgique, *ALCIDE DE GASPERI* en Italie) et par l'effondrement des partis de la droite nationaliste qui se sont compromis dans la collaboration. Par ailleurs, la prise de conscience de l'affaiblissement économique général de l'Europe suite à la guerre renforce l'idée qu'une mise en commun des efforts est indispensable pour surmonter les difficultés de la reconstruction. Le **9 mai 1950** (devenu depuis jour anniversaire de l'UE) *ROBERT SCHUMAN* fait une **déclaration (dite du « salon de l'Horloge »)** où il précise vouloir imaginer une « fédération » et mettre en commun les productions franco-allemandes pour éviter la guerre. Les plus convaincus de ces hommes ont en effet une ambition fédérale. Ils rêvent d'une Europe coiffée par un « Conseil européen », par une loi commune au-dessus des États, d'une Assemblée et d'une Défense collective. Ils souhaitent donc un transfert de certains des pouvoirs des États au profit d'un organisme qui représenterait l'ensemble des Européens, même s'ils mesurent les difficultés pour y parvenir.

1.1.2. Se positionner entre les deux Grands malgré la tutelle américaine

Toutefois, le projet européen se retrouve très vite limité à la seule Europe occidentale du fait de la guerre froide qui démarre dès 1947. L'URSS et les États-Unis dominent le monde et leur affrontement politique, concrétisé par l'instauration du rideau de fer qui coupe l'Europe en deux, force la partie occidentale à chercher des solutions pour garantir sa sécurité et assurer sa reconstruction. En acceptant l'aide du **plan Marshall en 1947** (13 milliards de dollars sur 4 ans), elle se situe résolument dans le camp atlantique. Et ce choix est encore renforcé par son adhésion à l'**OTAN en 1949**, qui place la défense de l'Europe sous la direction des États-Unis.

On voit donc que dans un premier temps les pays d'Europe occidentale se regroupent et s'organisent sous la tutelle des États-Unis qui cherchent ainsi à contrer le danger soviétique.

Le premier organisme autonome chargé de la coopération en Europe, l'**OECE** (qui deviendra l'OCDE en 1960), **créée en 1948**, a d'ailleurs pour rôle de gérer l'aide américaine. Sur le plan politique, les partisans de la construction d'une Europe unie fondent le **Conseil de l'Europe en 1949**, organisme qui a pour but de rappeler les valeurs fondatrices de la civilisation européenne, notamment la défense de la démocratie libérale. Dès lors, toute action européenne est conçue comme la construction d'un rempart contre le communisme.

Mais la suite de la construction européenne montre une volonté de s'affranchir de la tutelle américaine afin de

constituer une sorte de force d'équilibre entre les deux Grands et aussi de conserver une existence sur la scène mondiale (notamment dans le contexte de décolonisation). À partir de 1950, le rapprochement franco-allemand, qui met fin à des décennies d'antagonisme, va lancer pour de bon le processus et permettre de construire une Europe plus indépendante. Les partisans d'une Europe fédérale proposent la mise en place d'une armée commune. Leur argument est qu'avec cette armée, dans laquelle seraient intégrées des unités allemandes, la paix serait préservée entre les nations européennes et la défense contre l'URSS plus efficacement assurée. Cette proposition est jugée inacceptable par nombre d'Européens cinq ans après la fin de la guerre, notamment en France. Les communistes, au nom du patriotisme, de l'indépendance nationale, de la lutte contre le militarisme allemand, refusent cette proposition. Ils sont sur ce point en accord avec les gaullistes qui veulent défendre la **SOUVERAINETE** nationale.

1.2. Les enjeux politiques et économiques : institutions et politiques communautaires

1.2.1. L'élaboration d'un marché commun et les succès économiques

Le premier pas vers une coopération économique européenne est la *Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951)*, sous l'impulsion de R. Schuman. Construction **SUPRANATIONALE** sans précédent, la CECA (dont le premier président est *JEAN MONNET*) met en commun ces deux ressources des six pays signataires (France, RFA, Italie et pays du Benelux) en supprimant les barrières douanières pour le charbon et l'acier, productions indispensables à la reconstruction et à la croissance économique.

Le succès de la CECA incite les six pays partenaires à s'engager plus avant par la signature des *traités de Rome en mars 1957*. Le projet s'établira d'abord sur des bases économiques avec l'instauration d'un marché commun sur le modèle du Benelux, dans le cadre de la CEE : disparition des barrières douanières et la libre circulation des hommes, des biens et des marchandises. L'idée des fondateurs est que la multiplication des échanges de toute nature ne peut que favoriser l'union des États d'Europe ainsi que la croissance économique. L'autre volet du traité de Rome est la mise en place de politiques communes.

Le succès est au rendez-vous : dès 1968, l'union douanière se réalise, grâce à la bonne conjoncture économique (Trente Glorieuses), et les résultats des six pays membres sont très conséquents. La CEE est donc considérée comme une réussite indéniable. Ce qui explique les élargissements successifs.

1.2.2. L'élargissement de la CEE

Des six États fondateurs, c'est le couple franco-allemand qui prend les principales initiatives de la construction européenne, surtout à partir de *1963 lors du traité de l'Élysée (22 janvier)*, lorsque *KONRAD ADENAUER* et le général de Gaulle décident de renforcer leurs liens politiques et économiques et de faire des propositions à leurs partenaires. Cet axe ne s'est pas démenti dans les décennies qui suivent. Cependant, *la France rejette par deux fois l'adhésion du Royaume-Uni (1963 et 1967)* : selon de Gaulle, l'entrée des Britanniques ne ferait que renforcer l'influence anglo-saxonne, donc américaine, sur le continent.

Ce n'est qu'à partir de *1973* que cet élargissement devient possible (*adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni*). Ces adhésions induisent un changement d'échelle : à partir de 1973, la CEE compte 252 millions d'habitants et est le deuxième pôle économique du monde.

C'est ensuite dans les années 1980 que l'Europe s'élargit vers le sud : *Grèce en 1981, Espagne et Portugal en 1986*. Ce sont des pays plus pauvres qui entrent dans la Communauté et qui misent sur leur adhésion pour favoriser leur développement et renforcer leurs institutions démocratiques récemment acquises.

1.2.3. Des institutions et des politiques communes qui s'affirment progressivement

Les institutions mises en place en 1957 sont le résultat de compromis entre pouvoir fédéral et pouvoir étatique, et les décisions doivent être prises à l'unanimité pour les questions les plus importantes (droit de veto qui conserve une **SOUVERAINETE** nationale forte). Le pouvoir appartient surtout au Conseil des ministres et à la Commission, le *Parlement* n'ayant aucun pouvoir réel (*en 1979*, il gagnera un peu en légitimité avec son *élection au suffrage universel direct*). Le conseil des chefs d'État et de gouvernement, qui fixe les grandes orientations de la CEE, est créé en 1974. *L'Acte unique européen (1986)* renforce les compétences de la commission de Bruxelles chargée d'appliquer les directives des chefs d'État ainsi que celles du Parlement, qui devient une force de proposition.

Des domaines particuliers de politique commune sont prévus par le traité de Rome, tels que l'Euratom (une politique du nucléaire civil commune) qui ne se concrétise pas. Cela n'empêche pas des collaborations entre États au cours des années 1960-1980, notamment dans le domaine aéronautique : programmes Concorde et surtout Airbus. Mais la seule politique commune qui aboutisse vraiment est la *politique agricole commune (PAC), créée en 1962*, qui conduit l'Europe au rang de deuxième puissance agricole du monde à la fin des années 1980. On peut y ajouter la convention de Lomé (1975) qui établit une coopération avec les pays du Tiers-Monde et la mise en place du FEDER en 1975.

C'est surtout dans le cadre de l'unification des marchés européens que des transformations importantes sont accomplies. Sous l'impulsion des chefs d'État français et allemand (notamment *HELMUT KOHL* et *FRANÇOIS MITTERRAND*), mais aussi de *JACQUES DELORS*, les projets du traité de Rome sont réalisés dans les années 1980 : *mise en place d'un système monétaire européen en 1979 (l'ECU, première étape avant l'adoption future de la monnaie unique au traité de Maastricht de 1992)*; *création d'un espace Schengen de libre circulation des personnes (1985, mais en place en 1995)* et surtout *l'Acte unique européen de 1986*, qui prévoit la disparition des obstacles à la libre circulation des marchandises et des capitaux et qui établit donc un **Marché unique**. Il y a donc un **APPROFONDISSEMENT** de la construction économique.

Mais en dépit de ces avancées et de ces succès économiques, l'Europe est confrontée à des oppositions, des réticences et à ses propres limites, qui expliquent les périodes de doute ou de stagnation dans les années 1970 et 1980.

1.3. Faiblesses et limites du processus d'intégration

1.3.1. Des conceptions divergentes de la construction européenne

Les conceptions divergent sur ce que doit être l'Europe. Les unionistes veulent une véritable Europe **SUPRANATIONALE** (les décisions prises par l'autorité européenne l'emportent sur celles des États membres) ; les **FEDERALISTES** sont partisans d'une association de pays n'abandonnant au pouvoir fédéral que certaines attributions et conservant une large autonomie.

Par ailleurs, il existe une forte défiance vis-à-vis de la construction européenne, qui se matérialise par un courant **euroseptique**, voire anti-européen. Porté dans les années 1950 et 1960 par les partis communistes européens tant par peur de la renaissance allemande que par obéissance envers Moscou, ce courant existe aussi au Royaume-Uni, favorable à un simple espace économique de libre-échange. L'attitude britannique vis-à-vis de la construction européenne oscille constamment entre un « splendide isolement » légendaire (volonté de conserver la « relation spéciale » avec les États-Unis ou le lien privilégié avec le Commonwealth), et une attitude plus pragmatique qui l'amène finalement, après l'échec de l'AELE (Association européenne de libre-échange) concurrente de la CEE, à rejoindre la CEE (candidature rejetée deux fois par le veto français, en 1963 et 1967, de Gaulle voyant dans le Royaume-Uni le « cheval de Troie » des Américains).

En France justement, outre la traditionnelle méfiance envers l'Allemagne encore forte dans les années 1950 (qui aboutit en *1954 au refus de ratifier la Communauté européenne de défense*), on peut dire que le gaullisme incarne une vision farouchement nationale et méfiante envers toute forme d'abandon de la **SOUVERAINETE** française.

C'est donc sur cette question politique - Europe **SUPRANATIONALE** ou **Europe des États** ? - que la CEE achoppe.

1.3.2. Une construction inachevée à la fin des années 1980

Au début des années 1980, l'Europe apparaît trop technocratique et complexe, elle manque d'une politique volontariste et de grands projets porteurs. Elle semble fragilisée. D'un point de vue économique, la dépression et la concurrence mondiale affectent durement le vieux continent, qui n'a pas mis sur pied de véritable politique industrielle commune. L'union monétaire est freinée, et l'harmonisation en matière juridique, fiscale, culturelle ou sociale est quasi inexistante.

Surtout, l'Europe n'existe pas sur la scène diplomatique ou militaire internationale. Ne possédant ni armée, ni diplomatie commune, ni même de représentant unique, elle ne peut intervenir dans les conflits, y compris en Europe même (Chypre, 1974). Chaque État raisonne au nom de ses intérêts propres et l'Europe est incapable de parler d'une seule voix, ce qui nuit à sa crédibilité. La question de l'influence américaine se pose donc : les premiers partisans de la construction européenne étaient **ATLANTISTES** et ne remettaient pas en cause le leadership américain sur les plans diplomatique et militaire, surtout dans le contexte de la guerre froide. Seul le général de Gaulle a tenté une politique relativement indépendante des États-Unis. Ces questions de l'avenir politique de l'Europe ne sont pas tranchées à la fin des années 1980.

Conclusion

- réponse à la problématique :

Si l'on se place à la fin des années 1980, au moment où se fissure le bloc communiste, la construction européenne présente un bilan très contrasté. L'**intégration politique** est pour le moins modeste, la principale pierre d'achoppement étant la question de la décision : qui doit prendre les initiatives pour la Défense, la diplomatie ? Faut-

il s'en remettre à des institutions **SUPRANATIONALES** sans véritable légitimité démocratique ? Faut-il laisser l'autonomie à chaque État **SOUVERAIN** ? Et dans ce cas, comment coordonner une vraie politique commune ?

Avec la fin de la guerre froide en 1989, l'Europe occidentale est contrainte de réagir et de s'adapter à la nouvelle donne.

- ouverture du sujet :

Les deux Europe, séparées depuis quarante-cinq ans, ont-elles vocation et surtout intérêt à se réunir ? L'époque des affrontements entre les nations de l'Europe n'est plus. Les temps sont à la mise en œuvre d'un marché sans barrières, au développement de la concurrence entre les entreprises et à la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. La réponse de la CEE est donc instantanée et positive : elle propose son aide financière pour aider les pays d'Europe centrale et orientale à effectuer leur transition, comprenant que de nouvelles perspectives s'offrent à elle. La CEE, qui s'est trop longtemps comprise comme une simple puissance commerciale, est désormais confrontée à l'enjeu de la réunification de l'ensemble du continent européen. Mais aussi au défi de surmonter les réticences des adversaires de la construction européenne

Leçon n° 2. Les enjeux européens depuis 1989 : nouveau contexte, réalisations et nouveaux défis

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

La fin des démocraties populaires en 1989 et la disparition de l'URSS modifient profondément la donne géopolitique en Europe. La fin de la guerre froide introduit l'instabilité en Europe : les Etats fédéraux explosent et se dissocient, 17 nouveaux Etats voient le jour, la guerre réapparaît sur le continent dans l'ex-Yougoslavie, et un nouvel équilibre est donc à trouver, mais en même temps cette « réunification » spectaculaire suscite un grand espoir.

- problématique :

Initialement conçue pour faire face au bloc soviétique et devenue une puissance commerciale, la CEE puis l'UE sont confrontées au défi et à l'enjeu de la réunification du continent européen. Désormais la construction européenne peut se réaliser à l'échelle du continent, mais comment concilier **APPROFONDISSEMENT** et élargissement et les mener de front ?

- annonce du plan :

2.1. L'après guerre froide : un contexte international nouveau

2.1.1. La réunification de l'Europe

La fin de la guerre froide et de la division idéologique permet à l'Europe de retrouver son unité géographique et historique, de « l'Atlantique à l'Oural » comme le disait déjà De Gaulle en visite à Varsovie en septembre 1967. Le Conseil de l'Europe qui défend le modèle européen depuis sa fondation en 1949 accueille 23 nouveaux membres entre 1989 et 2002. L'Ouest tend déjà la main à l'Est après 1989 (BERD par exemple, Banque européenne de reconstruction et de développement). La RDA se fond dans la CEE avec la réunification allemande. L'OTAN propose un « Partenariat pour la paix » aux anciens membres du pacte de Varsovie et intègre trois nouveaux membres en 1999 et 2004. La mission initiale de l'OTAN ne se justifie plus du fait de la disparition du bloc de l'Est qui fut à l'origine sa raison d'être. La structure se maintient cependant pour faire face aux nouvelles menaces qui se profilent et aux nouveaux foyers d'insécurité (terrorisme international, montée des nationalismes en Europe). 10 PECO se portent bientôt candidats à l'entrée dans l'UE.

2.1.2. A l'Est, une douloureuse transition vers l'économie de marché et la démocratie

La sortie du communisme est difficile pour les PECO. Au plan politique, l'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants ne résout pas automatiquement les problèmes lourds que connaissent ces pays, d'où des désillusions pour la population (problème des « thérapies de choc » au lourd coût social). De plus, les anciens cadres communistes et leurs réseaux restent très influents. Ils sont les mieux placés pour assurer la transition mais pas nécessairement les plus compétents (problème de la lustration). Au plan économique, l'héritage est très lourd : produits inadaptés au marché, de qualité médiocre, dépassés, industries vieillies, productivité et rentabilité très insuffisante, manque de capitaux nationaux, pas de culture libérale et aucune expérience en matière de gestion d'entreprises, forte pénétration de capital étranger, ouest-européen et mise à niveau brutale de l'appareil de production. Les conséquences sont lourdes : nombreuses faillites et fermetures d'usines, augmentation du chômage et inflation avec paupérisation dans un premier temps. Il faut attendre plusieurs années avant que les économies ne se redressent et ne deviennent véritablement attractives.

2.1.3. Le drame yougoslave.

Etat multinational, la Yougoslavie est constituée de quatre grandes composantes : Slovènes et Croates qui sont des Slaves catholiques, Serbes, Monténégrins et Macédoniens qui sont des Slaves orthodoxes, Bosniaques qui sont des Slaves musulmans, Hongrois de Voïvodine et Albanais du Kosovo qui sont musulmans pour la plupart. La fédération ne va pas survivre à la mort de Tito en 1980 et à l'effondrement du communisme en 1989, ses deux seuls cimentés. En 1991, la Croatie proclame son indépendance suite au referendum de mai. En 1992, la Bosnie proclame son indépendance suite au referendum où les musulmans et les croates ont voté mais que les Serbes de Bosnie ont boycotté. La Serbie, dirigée par **SLOBODAN MILOSEVIC**, ancien communiste et ultranationaliste, entend construire une « Grande Serbie ».

La guerre en Bosnie débute en avril 1992 et dure trois ans ; les victimes sont surtout les Croates et les musulmans. On assiste à des violences et des scènes d'horreur : bombardements de populations civiles comme à Dubrovnik ou à Sarajevo, villes martyres, camps de concentration, « purification ethnique ». L'UE divisée s'avère incapable

d'apporter une solution à ce problème européen (aucune diplomatie commune). L'ONU envoie des Casques Bleus sur place mais ne parvient pas à éviter les massacres. C'est finalement l'OTAN qui intervient en 1994 et ce sont donc les USA qui vont régler militairement et diplomatiquement le conflit : bombardement des positions serbes par l'aviation, accords de Dayton (aux USA) en décembre 1995 ; la Bosnie reste dans ses frontières de 1992 mais elle est composée de deux entités distinctes : l'une serbe, (la République Serbe de Bosnie) l'autre croate et musulmane (la fédération Croato-musulmane de Bosnie)

En 1997, une nouvelle guerre balkanique a lieu au Kosovo : répression de l'armée serbe contre la population albanais-musulmane qui veut l'indépendance. C'est un nouvel échec de la diplomatie européenne et une nouvelle intervention de l'OTAN sous initiative américaine en 1999 avec bombardements sur Belgrade pour contraindre l'armée serbe à se retirer du Kosovo où elle pratiquait de nombreuses exactions. Le Kosovo est placé sous administration de l'ONU.

Aujourd'hui, les troupes de l'OTAN et de l'ONU (FORPRONU) sont toujours présentes sur place. Milosevic est battu aux présidentielles de 2000, arrêté en 2001, transféré au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie pour y être jugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il meurt avant le jugement.

2.2. La mise en place de « l'Union européenne »

2.2.1. Le traité de Maastricht (1991) et ses prolongements

Signé par les chefs d'Etat des 12 en **décembre 1991, le traité de Maastricht** institue « l'Union européenne » qui remplace la CEE, modifie et complète les traités antérieurs et intègre les réalisations de la CEE telles que l'Acte Unique. Il entre en vigueur en novembre 1993, après une ratification parfois difficile (les Français ne l'adoptent qu'à une faible majorité : 51 % de oui au référendum de septembre 1992).

Le volet économique (UEM) permet la mise en place d'une monnaie unique, **l'Euro**, mise **en circulation au 1er janvier 2002** (et disparition des monnaies nationales au 1er juillet 2002) dans les 12 pays de la zone euro. C'est une réussite même si le RU, le Danemark et la Suède restent réfractaires à la monnaie unique, s'en tiennent à l'écart et conservent leur monnaie nationale. Un Système Européen de Banques Centrales (SEBC) est instauré est la Banque Centrale Européenne est créée en 1997 (siège à Francfort). Le Conseil européen d'Amsterdam adopte en juin 1997 le Pacte de stabilité et de croissance pour assurer la gestion saine des finances publiques dans la zone euro en prévenant l'apparition d'un déficit budgétaire excessif dans un pays membre (seuil à ne pas dépasser 3% de déficit annuel) et assurer ainsi la convergence soutenue et durable des économies des États membres de la zone euro pour maintenir la confiance dans la stabilité économique de cette zone.

Le volet politique repose d'abord sur l'instauration de la citoyenneté européenne : il institue une double nationalité désormais pour les Européens (la nationalité du pays membre et la nationalité européenne) et le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour tout Européen résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant. Au niveau politique encore, on assiste à une extension des prérogatives européennes : 17 domaines sont communautarisés et ne relèvent donc plus de la seule compétence des Etats ni de la simple coopération intergouvernementale ; ils sont désormais gérés par la communauté de l'ensemble des Etats membres par l'intermédiaire de politiques communes. De plus, le principe de subsidiarité est affirmé, qui veut que le « niveau supérieur » n'intervienne que dans la mesure où le « niveau inférieur » n'est pas à même de le faire plus efficacement. Il tend ainsi à éviter des interventions excessives de la commission de Bruxelles dans le champ des responsabilités nationales.

Le volet diplomatique et militaire met en place une PESC (politique étrangère et de sécurité commune) mais qui reste une simple perspective. En matière de politique étrangère commune, de très modestes progrès sont faits, laissant à l'UE un rôle très secondaire sur la scène internationale (mener des actions communes, décidées à l'unanimité des membres dans un premier temps ; décider à l'unanimité comment parvenir à des décisions que l'on puisse prendre à la majorité qualifiée). Dans les faits, cela se traduit par une incapacité flagrante à parler d'une seule voix et une impuissance à intervenir avec efficacité sur la scène internationale (voir le problème yougoslave et les divisions à propos de l'intervention américaine en Irak en 2003).

Le volet social est lui aussi très limité : appliquer la Charte Sociale de Strasbourg de 1989, restée lettre morte, mettre en place quelques extensions de compétences de l'UE dans le domaine social. L'Europe sociale est en réalité toujours en panne.

L'adhésion de l'Autriche en 1995 (avec la Finlande et la Suède) pose aussi la question de la compatibilité entre une PESC et l'intégration de pays neutres.

2.2.2. Le traité d'Amsterdam en 1997

Conclu en juin 1997, il entre en application en 1999 après ratification. Il permet un renforcement des droits du citoyen européen (y compris les droits sociaux) avec la mise en place d'un espace de « liberté, de sécurité et de justice » et un élargissement des domaines où le conseil des ministres peut prendre des décisions à la majorité

qualifiée. Il se traduit aussi par une augmentation des pouvoirs du Parlement européen : dans plusieurs domaines l'accord entre les ministres des 15 et les députés européens est nécessaire à l'adoption d'une décision (codécision), approbation de la nomination du président de la commission, vote de l'investiture de toute nouvelle commission.

La Convention de Schengen est intégrée dans le traité. La politique d'immigration, de visas et d'asile politique devient une politique commune et la coopération policière et judiciaire entre les Etats est renforcée.

Des « procédures de coopération renforcée » sont possibles pour les Etats qui souhaitent avancer plus vite sur la voie de l'intégration.

2.3. L'élargissement de l'UE et ses perspectives.

2.3.1. Le traité de Nice (2000)

Le traité de Nice s'efforce de préparer l'élargissement. Un compromis est trouvé mais la réforme en profondeur du système est renvoyée à plus tard. Les principaux changements institutionnels dans la perspective de l'élargissement sont d'abord un nouveau dosage entre pays à l'intérieur de la Communauté : repondération des voix au Conseil car les « quatre grands » restent à parité avec 29 voix (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) tandis que l'Espagne et la Pologne obtiennent 27 voix. La taille de la Commission est aussi réévaluée : pendant au moins une dizaine d'années, chaque Etat sera représenté par un commissaire au sein de l'exécutif européen. Enfin une redéfinition du nombre d'élus à l'Assemblée pour les pays membres et les postulants est prévue (728 députés à terme).

Nice met aussi en place une extension de la majorité qualifiée aux dépens de la règle de l'unanimité : de nouveaux champs d'application, de nouvelles règles pour la prise de décision, le seuil de la majorité qualifiée passe de 71 à 75 %, une majorité d'Etats doit être obtenue (ce qui donne un pouvoir de blocage aux petits Etats), aucune décision ne peut être prise par des Etats représentant moins de 62 % de la population, disparition du droit de veto pour les « coopérations renforcées ».

En fait beaucoup reste à faire pour que la future Europe élargie soit viable sur la base d'institutions nouvelles car les progrès ont été limités. Le droit de veto par exemple subsiste largement, chaque pays préservant par ce biais les domaines qui lui apparaissent comme les plus sensibles (domaine culturel pour la France, social pour le RU, immigration pour la RFA, aides régionales pour l'Espagne...).

2.3.2. L'élargissement de l'Union à 25 en mai 2004 et à 27 en 2007

A Copenhague, en décembre 2002, dix candidats sont retenus car ils satisfont les différents critères (un régime démocratique respectueux des Droits de l'Homme, une économie de marché ouverte à la concurrence, accepter les acquis communautaires, faire partie de l'Europe géographiquement et culturellement) : *l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Malte, Chypre*. Par la suite, la ratification du traité par les peuples concernés se fait à une très large majorité le plus souvent (80% de « oui » en Hongrie et en Slovénie, 90% de « oui » en Lituanie et Slovaquie) et le *1^{er} mai 2004* voit l'adhésion effective de ces pays (puis de la *Roumanie et la Bulgarie en 2007*).

L'élargissement présente d'abord des aspects positifs : une réponse positive à l'attente des PECO qui regardent vers l'Europe de l'Ouest depuis que le joug soviétique leur a été ôté, une zone de paix élargie sur le continent pour éviter la répétition de conflits comme ceux de l'ex-Yougoslavie, une réunification de l'Europe après la longue division de la guerre froide, une extension du marché européen qui devrait stimuler la croissance économique pour tous (de 370 à 455 millions d'habitants), une place dans le monde renforcée notamment face aux USA ou au sein de l'OMC.

Mais de nouveaux problèmes sont à régler. D'abord un problème financier. En moyenne le PIB de ses Etats est de 23% inférieur à celui des 15 Etats membres. Les pays candidats, vu leur niveau de développement moindre sont des « bénéficiaires nets » potentiels du budget européen. Une nouvelle redistribution s'impose et les politiques actuelles de solidarité seront donc à revoir. Le coût devrait s'élever à 75 milliards d'euros, un véritable « plan Marshall » pour les PECO. Ensuite se pose un problème institutionnel puisque les institutions ont été conçues à 6 et pour 6, fonctionnent non sans difficultés à 15, mais sont totalement inadaptées pour 25 ou 28 pays.

2.3.3. Quelle Europe pour demain ?

L'UE doit aujourd'hui faire face à un déficit démocratique. Malgré l'institution de la citoyenneté européenne, l'Europe souffre de la manière dont elle a été édifiée jusqu'alors : sans réelle consultation des peuples, sans réelle sensibilisation, sans véritable débat démocratique qui puisse être mobilisateur, essentiellement par des responsables et des spécialistes. Ses institutions sont perçues comme distantes, hors du contrôle des peuples et des citoyens. Le pouvoir exécutif reste dominant et dispose même désormais d'un champ d'intervention étendu alors que l'assemblée européenne est encore loin de disposer des prérogatives d'une véritable assemblée. Les organes de décision restent aux mains de personnes non élues, donc irresponsables. La commission européenne, à l'origine de la plupart des

directives et règlements, n'est pas élue et ne rend de comptes à personne, ce qui prête le flanc aux critiques de technocratie, de bureaucratie ou d'eurocratie. De plus, une critique repose sur la lourdeur technocratique avec la multiplication des procédures (normes communes) et des textes qui doivent être traduits dans chaque droit national et adoptés par les Parlements nationaux (85 % environ des lois votées par le parlement français proviennent de la législation communautaire). On reproche aussi à l'UE le manque de transparence (notamment dans les travaux et enquêtes réalisés par des « sous-traitants ») et le poids des « lobbies ».

Le déficit social est lui aussi important au vu des bien modestes avancées dans ce domaine, notamment dans le domaine de l'emploi, quasiment ignoré et pourtant si préoccupant. La Charte Sociale des droits sociaux fondamentaux, qui remonte au 9 décembre 1989, n'a toujours aucun statut officiel dans l'UE. Peu de réalisations concrètes sont visibles, l'UE se réfugiant derrière le credo libéral qui veut que le retour à la croissance économique dans un cadre libéral devrait engendrer la réduction du chômage sans qu'il soit besoin d'intervenir. Le Royaume-Uni est d'ailleurs farouchement opposé à toute politique sociale.

Le problème institutionnel n'est toujours pas résolu. Le traité établissant une constitution européenne, adopté par la Conférence intergouvernementale (CIG) du 6 août 2004 puis par les députés européens, renforce le principe de **SUPRANATIONALITE**. Les compétences de l'UE sont élargies. Mais le **TCE** n'a *pas* été **ratifié en 2005 par la France et les Pays-Bas** et est abandonné. Cet échec plonge l'UE dans une période de doute.

Mais en 2007, le contexte est favorable à la relance du projet européen. La présidence de l'Union par l'Allemagne, l'action de la Chancelière Angela Merkel, l'élection en France d'un nouveau Président, Nicolas Sarkozy, ont rendu possible la tenue du sommet de Lisbonne du 23 juin **2007** qui aboutit **à la signature du traité de Lisbonne (décembre)**. Souvent appelé « traité simplifié », il reprend en fait largement le précédent projet, mais sans parler de « Constitution ». L'objectif est de rationaliser le fonctionnement de l'Union européenne, fondé sur de nombreux textes superposés depuis 1957. Il prévoit notamment que la présidence du Conseil européen ne change dorénavant que tous les deux ans et non plus tous les six mois, que la politique étrangère soit portée par un Haut représentant pour les Affaires étrangères, et que l'essentiel des décisions soit pris à la majorité à partir de 2014.

Le déficit industriel est aussi notable. Hormis les succès importants d'Airbus et d'Ariane (liés à des coopérations multilatérales), aucune grande politique industrielle, aucune perspective de collaboration ou de coopération accrue dans ce domaine n'existe, ni concernant de grands projets, ni à propos des délocalisations.

Le déficit de puissance à l'extérieur révèle la difficile mise en œuvre d'une PESC. Il est difficile de trouver un terrain d'entente entre les pays qui ont une tradition d'intervention dans les affaires du monde et les petits pays avant tout préoccupés par leur devenir intérieur et leur cadre de vie. Au plan militaire, l'UE n'a pas d'armée et s'appuie sur l'Alliance Atlantique et l'OTAN pour assurer sa défense même si l'embryon de l'Eurocorps rassemble des militaires allemands, français, espagnols et belges et compte quelques interventions à son actif (Macédoine, Kosovo) et si en 2003 la FFR (Force de réaction rapide) a été mise en place (sauf par le Danemark), ce qui est un signe encourageant.

Les élargissements futurs (Balkans, Turquie) relancent aussi le débat sur l'identité européenne (valeurs, culture, frontières...).

Conclusion

- réponse à la problématique :

Pour préserver la paix, la construction de l'UE s'est d'abord surtout faite dans le domaine de l'économie. La construction politique n'est encore qu'amorcée car les enjeux sont nombreux et les points de vue différents. Finalement, on observe que ces questions sont débattues dès les débuts de la construction européenne. Doit-on construire une fédération des Etats-Unis d'Europe ou une confédération des Etats nations ? Une Europe **ATLANTISTE** ou indépendante ? Un modèle économique et social ou uniquement un marché ? Une Europe avec un seul visage et une seule voix ou une Europe à plusieurs vitesses ? C'est pourtant au prix d'un rapprochement des différentes conceptions que des chantiers majeurs comme la réforme du budget communautaire, la politique d'immigration ou le soutien à la croissance, pourront être conduits à terme.

Association novatrice d'États ayant librement choisi de mettre en commun une partie de leur **SOUVERAINETE**, l'UE s'interroge sur les formes que prendra son avenir. Autant qu'hier, elle apparaît comme le fruit d'une élaboration patiente et toujours à inventer.

- ouverture du sujet :

Fiche bilan - Séquence n° 6 : **La construction européenne (de 1945 à nos jours)**

Notions de base :

APPROFONDISSEMENT
ELARGISSEMENT
FEDERALISME
SUPRANATIONALITE
SOUVERAINISME
ATLANTISME

Notions secondaires :

européisme
unionisme
europessimisme / euroscepticisme
Europe des États
Marché unique
intégration politique

Vocabulaire spécifique :

acquis communautaire
critères d'adhésion
principe de subsidiarité
unanimité / majorité qualifiée
droit de veto
Benelux
Ostpolitik
ratification
traité de Rome
Conseil de l'Europe
Conseil européen
Commission européenne
Parlement européen
Marché commun
Euratom
Acte unique
piliers
critères de convergence et pacte de stabilité
politique sectorielle
codécision
prérogatives
eurocratie / technocratie

Lieux clés :

Paris (« Salon de l'Horloge » du Ministère des Affaires Etrangères)
Rome
Verdun (Kohl-Mitterrand en 1984)
Schengen
Maastricht
Strasbourg
Bruxelles
Luxembourg
Francfort

Repères chronologiques :

Colorier en rouge ce qui concerne l'APPROFONDISSEMENT et en bleu ce qui concerne l'ELARGISSEMENT

1947 : plan Marshall accepté par toute l'Europe de l'Ouest (juin)

1948 : Création de l'Organisation Européenne de Coopération Economique qui regroupe 16 pays.

1949 : Traité de l'Atlantique Nord, création de l'OTAN (avril) ; naissance de la RFA et de la RDA ; **Création du Conseil de l'Europe (mai)**

1950 : Déclaration de ROBERT SCHUMAN (dite du « salon de l'Horloge ») (9 mai) ; Convention européenne des droits de l'homme (novembre)

1951 : Formation de la CECA (avril)

1952 : Tentative de création de la CED (mai)

1954 : Rejet de la CED par la France (août) et création de l'Union de l'Europe Occidentale

1955 : La RFA entre dans l'OTAN

1957 : Traités de Rome (25 mars) sur la création de la CEE et de l'Euratom

1960 : Création de l'AELE (janvier) ; l'OECE devient l'OCDE

1962 : Entrée en vigueur de la Politique Agricole Commune (juillet)

1963 : Refus de De Gaulle de l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE (janvier) ; Traité de l'Elysée (coopération franco-allemande)

1967 : Accord de la France avec le Royaume-Uni et la RFA pour la construction de l'avion Airbus ; Début de mouvements étudiants en Europe

1968 : Etablissement du marché commun dans la CEE

1972 : Serpent monétaire européen contre les fluctuations (avril)

1973 : Europe des neuf : premier élargissement de la CEE (Royaume-Uni, Danemark et l'Irlande font leur entrée dans la C.E.E.)

1974 : Création du Conseil européen (décembre) ; Révolution des Œillets au Portugal (25 avril) ; Fin de la dictature en Grèce

1975 : Accords de Lomé entre CEE et 46 pays ACP (février) ; Accords d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (août) ; **Création de l'Agence spatiale européenne** ; Mort de Franco, fin de la dictature en Espagne

1979 : Entrée en application du Système Monétaire Européen (mars) et création de l'ECU ; Election du Parlement européen au suffrage universel direct (juin)

1981 : Europe des dix

1983 : Apogée de la crise des euromissiles

1985 : Accords de Schengen (juin)

1986 : Catastrophe de Tchernobyl ; Europe des douze ; Acte Unique Européen visant à créer un grand Marché unique en 1993 dans la CEE (février)

1989 : Chute du mur de Berlin (9 novembre)

1990 : Mise en place de l'UEM (juillet) ; Réunification allemande (3 octobre) et intégration de l'ex-RDA à la CEE

1991 : Début de la guerre en Yougoslavie (juin)

Sigles :

CED
CECA
CEE / CE / UE
AELE
EEE
OECE
OTAN
UEO
PAC
FEDER
FEOGA
SME
ECU
UEM
PESC
BCE
PECO
FRR

1992 : Signature à Maastricht du traité de l'Union européenne (7 février) ; création de l'Espace Economique Européen (mai) et de l'Eurocorps (mai) ; réforme de la PAC (mai) ; crise du SME (septembre)
1993 : la CEE devient l'UE
1995 : L'Union Européenne des 15 ; application de la convention de Schengen
1997 : Signature du traité d'Amsterdam
1999 : Intervention de l'OTAN au Kosovo et bombardement de Belgrade ; Elargissement de l'OTAN à trois anciens Etats communistes (Hongrie, Pologne, République tchèque) ; Création de la BCE ; Création de la Force de Réaction Rapide (décembre)
2000 : Echec du sommet de Nice
2002 : Mise en circulation de l'Euro, monnaie unique de plusieurs pays membres de l'Union européenne ; Sommet de Copenhague
2003 : Premier échec du projet de Constitution européenne (décembre)
2004 : L'Union Européenne des 25 (1^{er} mai)
2005 : Rejet du Traité constitutionnel européen par référendum (France, Pays-Bas)
2006 : Acceptation de la candidature de la Turquie
2007 : Europe des 27 (Roumanie, Bulgarie) au 1^{er} janvier ; Sommet de Lisbonne (juin) et signature du traité (décembre)
2008 : Le Kosovo proclame son indépendance

Personnages clés :

ROBERT SCHUMAN
JEAN MONNET
KONRAD ADENAUER
PAUL HENRI SPAAK
ALCIDE DE GASPERI
JACQUES DELORS

BRONISŁAW GEREMEK
VALÉRY GISCARD D'ESTAING
HELMUT KOHL
SLOBODAN MILOSEVIC
FRANÇOIS MITTERRAND
SIMONE VEIL

Documents de référence :

Appel de Churchill à Zurich le 19 septembre 1946
Conférence de presse de De Gaulle le 14 novembre 1949 sur la dimension démocratique de la construction européenne
Mémorandum de *JEAN MONNET* du 3 mai 1950 (et extrait de ses Mémoires publiées en 1976)
Déclaration de *ROBERT SCHUMAN* (dite du « salon de l'Horloge ») le 9 mai 1950
Préambule du traité de Paris créant la CECA (18 avril 1951)
Discours de *JEAN MONNET* le 30 avril 1952
Discours de De Gaulle le 6 juin 1952 rejetant la CED
Extraits du traité de Rome, le 25 mars 1957
Conférence de presse de De Gaulle le 5 septembre 1960 et le 15 mai 1962 sur l'Europe des Etats
Conférence de presse de De Gaulle le 14 janvier 1963 sur le Royaume-Uni
Extraits du traité de l'Elysée du 22 janvier 1963
Conférence de presse de De Gaulle le 9 septembre 1965 et entretien télévisé du 14 décembre 1965 sur la crise « de la chaise vide »
Préambule de l'Acte Unique, le 17 février 1986
Allocution radiotélévisée de *FRANÇOIS MITTERRAND* lors du 30^è anniversaire du traité de Rome (25 mars 1987)
Déclaration de la Commission européenne à l'occasion de l'unité allemande (3 octobre 1990)
Caricature américaine de Tom Toles (4 décembre 1991)
Extraits du traité de Maastricht (7 février 1992)
Discours de Jacques Chirac à l'Elysée sur le retour de l'Europe dans les Balkans (30 mai 2000)
Extraits du projet de la Convention pour une Constitution européenne, juin 2003
BRONISŁAW GEREMEK et l'élargissement (*Le Monde*, 30 janvier 2004)





